

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 4 avril 2011	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 4 avril 2011 à 20 h.</p>
	<p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p>
	<p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 4 avril 2011	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 avril 2011</p>
	<p>1 <i>PRIERE</i></p>
	<p>2 <i>MOT DE BIENVENUE</i></p>
	<p>3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></p>
	<p>4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i></p>
	<p>5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i></p>
	<p>6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i></p>
	<p>6.1 Présentation des comptes</p>
	<p>6.2 Dépôt des états financiers 2010 et du rapport du vérificateur</p>
	<p>6.3 Réserve du secteur aqueduc et égout</p>
	<p>6.4 Réserve carrière-sablière</p>
	<p>6.5 Congrès ADMQ 2011</p>
	<p>6.6 Programme Emplois d'été Canada</p>
	<p>6.7 Déboursé pour la Corporation des aînés</p>
	<p>6.8 Assemblée générale annuelle CLD de l'Érable</p>
	<p>6.9 Compensation de taxes pour le 2400 rue Préfontaine</p>
	<p>6.10 Modification dans le calendrier des séances</p>
	<p>7 <i>SECURITE PUBLIQUE</i></p>
	<p>7.1 Ramonage des cheminées</p>
	<p>7.2 Colloque sur les incivilités</p>
	<p>8 <i>TRANSPORT</i></p>
	<p>8.1 Octroi contrat pour le nivelage</p>
	<p>8.2 Octroi contrat pour le nettoyage de fossés</p>
	<p>8.3 Octroi contrat pour le granulats concassé</p>
	<p>8.4 Octroi contrat pour le chlorure de calcium</p>
	<p>8.5 Rapiéçage et recouvrement bitume</p>
	<p>8.6 Demande de prix pour le bitume</p>
	<p>8.7 Entretien de la Petite Ligne</p>
	<p>8.8 Formation pour l'inspecteur municipal adjoint</p>
	<p>9 <i>HYGIENE DU MILIEU</i></p>
	<p>9.1 Autorisation de signature du protocole d'entente fonds Éco IGA</p>
	<p>9.2 Appel d'offres sur invitation pour l'analyse des infrastructures en eaux usées</p>
	<p>10 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i></p>
	<p>10.1 Adoption du règlement 294 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 40 Ra/C</p>
	<p>10.2 Vente du lot 16C-69</p>
	<p>10.3 Demande à la CPTAQ de Ferme la Ronchonnerie</p>
	<p>10.4 Demande à la CPTAQ d'André et Dominique Isabelle</p>
	<p>11 <i>LOISIRS ET CULTURE</i></p>
	<p>11.1 Location du système réfrigéré</p>
	<p>11.2 Politique Sport-Action</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 11.3 Adhésion à l'AQLM
- 11.4 Formation sur l'entretien des terrains
- 12 PERIODE DE QUESTIONS
- 13 VARIA
- 13.1 Invitation souper conférence Centre d'action bénévole de l'Érable
- 13.2 Commandite Cercle des Fermières
- 13.3 Recensement 2011
- 13.4 Activité bénéfice 5 à 7 au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
- 13.5 Anniversaire d'une centenaire
- 13.6 Autorisation de signature pour le contrat avec Madame Moustache
- 14 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 15 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

080-04-2011
Adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

081-04-2011
Inversion de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

082-04-2011
Présentation des comptes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 10049 à 10091	189 491.87 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	19 358.87 \$
Grand total des paiements	208 850.74 \$

ADOPTÉE

083-04-2011
Dépôt des états financiers 2010 et du rapport du vérificateur

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les états financiers 2010 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.

ADOPTÉE

084-04-2011
Réserve du secteur aqueduc et égout

SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal affecte un montant de 5 956\$ de la réserve du secteur aqueduc et égout au surplus accumulé pour compenser le déficit du secteur, et ce, conformément aux états de recettes et dépenses pour le secteur aqueduc et égouts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, lesquels ont été préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

085-04-2011
Réserve carrière-
sablière

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal réserve à même le surplus accumulé un montant de 21 158.60\$ pour la réserve carrière-sablière.

ADOPTÉE

086-04-2011
Congrès
ADMQ 2011

SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au Congrès 2011 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec devant se tenir à Québec du 8 au 10 juin 2011. Les frais sont de 450\$ plus taxes pour l'inscription. Cette dépense sera puisée au poste Cotisation, congrès - Adm. (02 13000 494). Les frais pour l'hébergement et les repas seront puisés au poste Relations extérieures – Adm. (02 13000 493), et les frais pour le transport au poste Frais de déplacement – Adm. (02 13000 310).

ADOPTÉE

087-04-2011
Programme
Emplois d'été
Canada

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster demande une subvention salariale pour un(e) agent(e) d'information culturelle et touristique pour la gare dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'été 2011.

QUE Madame Suzy Côté soit autorisée au nom de la Municipalité de Lyster à signer tout document officiel concernant ledit programme, et ce, avec le Gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

088-04-2011
Déboursé pour la
Corporation des
aînés

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve de paiement de 61 000\$ à la Corporation des aînés de Lyster tel que mentionné dans la résolution 271-11-2010. La somme est financée par le règlement d'emprunt 295.

ADOPTÉE

089-04-2011
Compensation de
taxes pour le
2400 rue
Préfontaine

CONSIDÉRANT que la Municipalité a vendu le lot 16D-250, rang 5 à 9036-8952 Québec Inc. suivant acte de vente intervenu le 11 août 2009;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette vente, une servitude a été constituée en faveur de la Municipalité, laquelle stipule que :

«4- L'acquéreur s'engage à ériger et construire sur le terrain présentement vendu une construction résidentielle unifamiliale d'une valeur imposable d'au moins soixante quinze mille dollars (75,000.00\$) selon les conditions et exigences mentionnées dans le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Lyster, et que celle-ci devra être habitée, et ce dans les douze (12) mois suivant la date de signature des présentes, à défaut de quoi l'acquéreur devra rétrocéder au vendeur le terrain présentement vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes. Également, l'acquéreur s'engage à rembourser

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



tous les frais encourus par le vendeur, notamment les frais de notaire et de publication en cas de rétrocession.

5^o- À défaut par l'acquéreur de respecter ladite obligation de construction ci-dessus stipulée et de non rétrocession, ce dernier devra, à l'expiration de ce délai de douze (12) mois, payer dans le trente (30) jours suivant l'expiration de ce délai une compensation au montant de deux mille cinq cents dollars (2,500.00\$) au vendeur et ainsi de suite à la même date chaque année payer ce même montant si ladite condition de construction susdite n'est pas respectée et ce, jusqu'à ce qu'une telle construction résidentielle soit effectuée par l'acquéreur.

6^o- Advenant la vente, la cession, la donation ou toute autre aliénation ou transfert de droit de propriété à des tierces personnes par l'acquéreur, le délai de douze (12) mois ci-dessus stipulé au paragraphe 4 continuera de s'écouler et l'obligation de construire sur le terrain ci-dessus vendu sera soumise à tout acquéreur subséquent, le tout à titre de servitude réelle contre l'immeuble présentement vendu au bénéfice personnel du vendeur aux présentes.

7^o-L'obligation de construction ci-dessus stipulée par servitude au bénéfice du vendeur aux termes des paragraphes 4 et 5 susdits liera les ayants droit légaux de l'acquéreur et ainsi les ayants droit de la compagnie seront tenus de respecter l'obligation de construire ci-dessus stipulée.»

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration du délai de douze mois soit le 11 août 2010, une résidence était construite mais non terminée et donc non évaluable, et que les 2,500.00\$ de compensation n'ont pas été payés par 9036-8952 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire pas que l'immeuble lui soit rétrocédé conformément au paragraphe 4^o- dudit acte de vente puisque, à ce jour, une résidence est déjà construite sur ledit immeuble, bien qu'elle ne soit pas encore habitée et non évaluée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris acte que la vente de cette propriété se fera bientôt et que les acheteurs désirent finaliser la construction de la bâtisse et l'habiter prochainement;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Puisque la condition de construction n'était pas respectée et ne l'est pas encore à ce jour, que la Municipalité ne renonce pas à la servitude et exécute ses droits contre le propriétaire actuel en conséquence, qu'elle réclame la compensation annuelle de 2,500.00\$ à laquelle elle a droit, laquelle sera calculée à partir du 11 août 2010, jusqu'à la vente au futur acquéreur et au prorata du nombre de mois entre ces deux dates. Toutefois, la Municipalité renonce à se faire rétrocéder l'immeuble.

ADOPTÉE

ATTENDU que les élections fédérales se dérouleront le lundi 2 mai 2011 ;

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier le calendrier des séances puisque la séance régulière du mois de mai doit se tenir le lundi 2 mai ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la séance prévue le lundi 2 mai 2011 ait lieu le mardi 3 mai à 20h.

ADOPTÉE

090-04-2011
Modification dans
le calendrier des
séances

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



091-04-2011
Ramonage des cheminées

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre de services pour le ramonage des cheminées pour l'année 2011 de Services de Ramonage Hébert ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Services Hébert Ramonage, et autorise l'émission d'un permis de ramonage pour l'entreprise, conformément au règlement 170 sur le ramonage.

ADOPTÉE

092-04-2011
Octroi contrat de nivelage

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour nivelage : A. Grégoire et Fils, Excavation Marcel Paradis, Pavage Lagacé et Frères, Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouverte le 4 avril 2011 à 16h :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>TARIF HORAIRE (avant taxes)</u>
Excavation Marcel Paradis	102.00\$
A. Grégoire et Fils	110.00\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nivelage à Excavation Marcel Paradis. À cette fin, une dépense de 13 178\$ (TVQ incluse) est autorisée et sera puisée au poste Nivelage (02 32050 521).

ADOPTÉE

093-04-2011
Octroi contrat de nettoyage de fossés

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour les travaux de nettoyage de fossés : A. Grégoire et Fils, Excavation Marcel Paradis, Pavage Lagacé et Frères, Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouverte le 4 avril 2011 à 16h :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	Option 1 Tarif horaire avant taxes	Option 2 Tarif horaire avant taxes
Excavation Marcel Paradis	112.00\$	242.00\$
A. Grégoire et Fils Ltée	120.00\$	260.00\$
Alex Martineau	145.00\$	-

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nettoyage des fossés à Excavation Marcel Paradis. À cette fin, une dépense de 35 692\$ (TVQ incluse) est autorisée et sera puisée au poste Nettoyage de fossés (02 32020 521).

ADOPTÉE

094-04-2011
Octroi contrat de granulats concassés

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour l'achat et le transport de granulats concassés : A. Grégoire et Fils, Excavation Marcel Paradis, Pavage Lagacé et Frères, Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouverte le 4 avril 2011 à 16h :

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix à la tonne métrique (avant taxes)</u>
Excavation Marcel Paradis	14.78\$ (Carrière Plessis ou Éric Martineau Ste-Agathe)
Pavage Lagacé et Frères	14.83\$ (Excavation EME Martineau Ste-Agathe)
A. Grégoire	16.00\$ (Carrières Plessis)

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le gravier à Excavation Marcel Paradis. À cette fin, une dépense de 33 626\$ (TVQ incluse) est autorisée sera puisée au poste Pierre, rechargement (02 32000 621).

ADOPTÉE

095-04-2011
Octroi contrat de chlorure de calcium ou chlorure de magnésium

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour la fourniture de chlorure de calcium liquide ou de chlorure de magnésium : SEBCI et Somavrac ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouverte le 4 avril 2011 à 16h :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix par mètre cube (avant taxes)</u>
SEBCI	319.00\$
Somavrac	335.00\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de chlorure de calcium ou chlorure de magnésium à SEBCI inc. À cette fin, une dépense de 20 855\$ (TVQ incluse) est autorisée et sera puisée au poste Épandage de calcium (02 32030 521).

ADOPTÉE

096-04-2011
Rapiéçage et recouvrement bitume

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage et le recouvrement de bitume aux entreprises suivantes :

- Lagacé et Frères inc.
- Ray-Car
- Entreprises Lévisiennes
- Pavage Centre-Sud

Les spécifications concernant le rapiéçage et le recouvrement de bitume seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 2 mai prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11h01.

ADOPTÉE

097-04-2011
Demande de prix pour le bitume

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix sur invitation pour l'achat d'environ 570 tonnes de bitume, aux entreprises suivantes :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- Ray-Car
- Entreprises Lévisiennes

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 2 mai prochain à 11 h.

ADOPTÉE

098-04-2011
Entretien de la
Petite Ligne

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise des travaux de nivelage sur le chemin de la Petite Ligne jusqu'à concurrence de 16 heures, ceci à même le budget autorisé.

ADOPTÉE

099-04-2011
Formation pour
l'inspecteur
municipal adjoint

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal adjoint à participer aux deux formations suivantes :

«Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec» qui se tiendra les 12 et 13 avril prochains à Trois-Rivières. La somme de 450\$ plus taxes requise pour la formation et les frais de déplacement seront puisée au poste Formation – voirie (02 32000 454)

«Drainage du réseau routier» qui se tiendra les 27 et 28 avril 2011 à St-Étienne des Grès. La somme de 450\$ plus taxes requise pour la formation et les frais de déplacement seront puisée au poste Formation – voirie (02 32000 454).

ADOPTÉE

100-04-2011
Autorisation de
signature du
protocole
d'entente fonds
Éco IGA

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec Fonds Éco IGA pour la fourniture de 40 barils d'eau de pluie. La contribution de la municipalité au coût de 600\$ sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

101-04-2011
Appel d'offres sur
invitation pour
l'analyse des
infrastructures en
eaux usées

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à inviter les firmes Dessau et Teknika HBA à soumettre un offre de services pour effectuer l'analyse des infrastructures et des équipements en eaux usées de la municipalité ainsi que pour produire un estimé des coûts pour les travaux qui devraient être effectués pour les remettre à niveau (3 stations de pompage et la station d'épuration).

ADOPTÉE

102-04-2011
Adoption du
règlement 294
modifiant le
règlement de
zonage 124 dans

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement numéro 294 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter un usage dans la zone 40 Ra/C.»

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



la zone 40 Ra/C

103-04-2011
Vente du lot 16C-69

ADOPTÉE

ATTENDU l'offre d'achat qui a été présenté au conseil municipal pour le lot 16C-69 ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Monsieur Michel Fillion et Madame Jacqueline Lacasse et par conséquent autorise la vente au prix de 4 950 \$ plus taxes, s'il y a lieu, pour le lot 16C-69 du rang cinq (5) du cadastre officiel du Canton de Nelson.

QUE les acquéreurs s'engagent à ériger et construire sur le terrain présentement vendu, une construction résidentielle unifamiliale d'une valeur imposable d'au moins soixante quinze mille dollars (75 000.00\$), selon les conditions et exigences mentionnées dans le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Lyster et que celle-ci devra être habitée, et ce dans les douze (12) mois suivant la date de la signature du contrat, à défaut de quoi les acquéreurs devront rétrocéder au vendeur le terrain présentement vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes. Également, l'acquéreur s'engage à rembourser tous les frais encourus par le vendeur, notamment les frais de notaire et de publication, en cas de rétrocession.

QU'en cas de défaut par les acquéreurs de respecter l'obligation de construction ci-dessus stipulée et de non rétrocession, ces derniers devront, à l'expiration de ce délai de douze (12) mois, payer dans le trente (30) jours suivant l'expiration de ce délai une compensation au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500.00\$) au vendeur, et ainsi de suite à la même date chaque année, payer ce même montant si la condition de construction susdite n'est pas respectée et ce, jusqu'à ce qu'une telle construction résidentielle soit effectuée par les acquéreurs.

ADVENANT la vente, la cession, la donation ou toute autre aliénation ou transfert de droit de propriété à des tierces personnes par les acquéreurs, le délai de douze (12) mois ci-dessus stipulé continuera de s'écouler et l'obligation de construire sur le terrain vendu sera soumise à l'acquéreur subséquent.

QUE l'obligation de construction ci-dessus stipulée se poursuivra nonobstant le décès de l'un et/ou de l'autre des acquéreurs. Par conséquent, les ayant droits de l'un et/ou de l'autre des acquéreurs seront tenus à la même obligation de construire et seront liés par celle-ci.

QUE le maire et la directrice générale soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

ADOPTÉE

En tant que propriétaire de la Ferme La Ronchonnerie, le conseiller David Boissonneault mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour, et se retire des délibérations et du vote.

104-04-2011
Demande à la CPTAQ de Ferme la Ronchonnerie

ATTENDU la demande d'aliénation pour la Ferme La Ronchonnerie afin faire deux entreprises distinctes, soit une pour la production actuelle de porcs et une deuxième pour un projet de cannebergère ;

ATTENDU que la demande d'aliénation n'aurait aucun effet sur l'homogénéité du milieu agricole ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 124 de la municipalité ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>105-04-2011 Demande à la CPTAQ de André et Dominique Isabelle</p>	<p>IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve la demande de Ferme la Ronchonnerie adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU que les demandeurs veulent mettre fin à l'indivision de leur propriété afin de bénéficier chacun d'une partie distincte ;</p> <p>ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 124 de la municipalité ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve la demande de André et Dominique Isabelle adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>106-04-2011 Location du système réfrigéré</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte le contrat de location de 5 ans avec Produits Énergétiques GAL pour la location d'un système réfrigéré ;</p> <p>QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la municipalité.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>107-04-2011 Politique Sport-Action</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve de paiement de 797.75\$ à la Corporation des loisirs de Lyster en remboursement pour la Politique Sport-Action. La somme sera puisée au poste Politique Sport-Action (02 70190 970).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>108-04-2011 Adhésion à l'AQLM</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la municipalité à l'Association québécoise du loisir municipal. La somme approximative de 299.50\$ plus taxes requise sera puisée au poste Colloque (02 70120 494)</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>109-04-2011 Formation sur l'entretien des terrains</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise Nathalie Martel à participer à une formation sur l'entretien des surfaces sportives. La somme de 165.00\$ plus taxes requise pour la formation sera puisée au poste Colloque (02 70120 494) et les frais de déplacement au poste (02 70120 310).</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Période de questions	<p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>110-04-2011 Invitation souper conférence Centre d'action bénévole de l'Érable</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au total de 40\$ pour le souper conférence du Centre d'action bénévole de l'Érable. La somme de sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).</p>
<p>111-04-2011 Commandite du Cercle des Fermières</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 300\$ au Cercle des Fermières de Lyster pour les aider à défrayer le coût d'achat de rubans pour la remise des prix lors de l'exposition annuelle. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>112-04-2011 Recensement 2011</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lyster appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.</p>
<p>113-04-2011 Activité bénéfice 5 à 7 au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets au total de 120\$ pour le 5 à 7. La au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>114-04-2011 Anniversaire d'une centenaire</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise un paiement de 200\$ pour l'achat d'un vin d'honneur et d'une gerbe de fleurs pour le 100^e anniversaire d'une citoyenne. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>115-04-2011 Autorisation de signature pour le contrat avec Madame</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Suzy Côté ou le coordonnateur des</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Moustache

loisirs, Loïc Lance, à signer le contrat à intervenir avec le groupe Madame Moustache pour le spectacle de la MRC de l'Érable qui se déroulera le 18 juin prochain.

ADOPTÉE

116-04-2011
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

117-04-2011
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 40.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4^e jour d'avril 2011

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière